

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-2/05

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TALLET Maud

OBJET : Avenant à la convention de financement du Restaurant administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne (RAPSM)

Il est proposé dans ce dossier un avenant à la convention de financement du RAPSM pour modifier les modalités de mandatement des subventions à caractère social et mettre en place une régularisation annuelle du montant de la quote-part pour frais généraux.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n°2/14 en date du 27 juin 2008, relative au renouvellement de la convention entre le Département et le Restaurant administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne,

VU la délibération du Conseil général n° 2/04 en date du 30 janvier 2009, relative à la restauration du personnel départemental,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

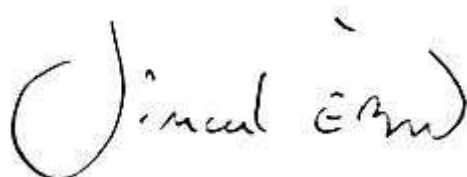
DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant à la convention de financement du Restaurant administratif de la Préfecture de Seine-et-Marne, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer cet avenant au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ